



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

*Séance plénière du Jeudi 16 janvier 2020*

\*\*\* \*\* \*\*

# AVIS

1<sup>ère</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2020

-----  
**Jeudi 16 janvier- Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Madame Lucette Vairac**  
*Présidente*

*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 2 janvier 2020, référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR20 -4 portant sur :**

### **Ordre du jour :**

- 1. Examen et vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 ;**
- 2. Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans divers secteurs;**
- 3. Adoption des résolutions du congrès des élus départementaux et régionaux réuni le 20 décembre 2019;**
- 4. Présentation des rapports d'activités de Guadeloupe formation, Routes de Guadeloupe et du CTIG;**
- 5. Octroi d'une subvention à l'association Physique Outremer pour la réalisation de l'opération "EDSU 2020";**
- 6. Questions diverses.**

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mardi 14 janvier 2020, au vélodrome Amédée-Détreaux a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, émis les observations et avis ci-après.**

Etaient présents et représentés :

**Mmes :** Joëlle BARTEBIN, Danielle MARTIN-FOUSSE, Gilberte FRENAY, Lucette VAIRAC, Mylène MUSQUET,

**MM :** Félix LUREL, Michel GEOFFROY, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Alain SOREZE, Alcide DONNAT, Claude NAZAIRE, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Jack SAINSILY.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.***

La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient le directeur des affaires financières M. David Janky, d'avoir apporté les compléments utiles à l'analyse des documents budgétaires.

-----

### **Examen et vote de la décision modificative n°2 du budget 2019**

Le CCEE a pris connaissance des documents relatifs à la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019, portant divers ajustements inscrits en section de fonctionnement.

En matière d'engagement pluriannuel, cette DM permet d'intégrer dans la comptabilité d'engagement, les décisions du dernier CRUP de l'année 2019 au bénéfice de l'axe 1 du programme FEDER-FSE : « Renforcer la recherche, le développement économique et l'innovation » - à hauteur de 4.741 000 euros.

En second lieu, la décision modificative n°2 permet d'inscrire un montant de crédits de paiement de 9 750 510 euros, en vue de la rétribution du conseil départemental, au titre de la compensation de la CVAE pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette dépense est financée par un engagement initial de 1 220 630 euros, complété de :

- L'octroi de mer régional
- Le fonds de soutien exceptionnel pour l'action économique
- Le fonds régional de participation à la SODEGA
- La taxe sur les passagers
- du solde inemployé du paiement de l'intérêt de la dette

Le CCEE prend acte des divers ajustements apportés par cette dernière décision modificative du budget régional pour l'exercice 2019.

### **Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans divers secteurs**

Le CCEE salue l'encouragement que constitue l'exonération de l'octroi de mer, pour les petites unités de production de biens et de services pourvoyeuses d'emplois pérennes dans notre archipel.

## **Adoption des résolutions du congrès des élus départementaux et régionaux réuni le 20 décembre 2019**

Le CCEE a pris connaissance des termes des résolutions adoptées au dernier congrès.

Celles-ci convergent avec le souhait de notre conseil, que soit opérée une évolution forte, voire un réaménagement de la répartition des pouvoirs, au service du citoyen et de l'intérêt général.

En outre, le CCEE exhorte les exécutifs en charge du congrès à employer l'intersession actuelle, d'ici au mois de juin, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une campagne d'information efficace afin de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens à l'utilité de la démarche engagée.

Les progrès obtenus lors des précédentes étapes de la décentralisation – le développement des lycées et collèges dans l'archipel, la mise en œuvre de l'habilitation énergie, notamment – devraient permettre de rappeler la capacité effective de nos pouvoirs locaux, à mener à bien des politiques publiques essentielles au développement de notre archipel.

Un message de confiance est aujourd'hui indispensable, pour dédramatiser l'acceptation de l'évolution de la gouvernance et assurer la nécessaire mobilisation des guadeloupéens, autour d'un projet bien compris et partagé.

### **Présentation des rapports d'activités de Guadeloupe formation, Routes de Guadeloupe et du CTIG;**

Le CCEE apprécie d'être en possession des bilans d'activités de Guadeloupe-Formation, Routes de Guadeloupe et du CTIG.

La lecture de ces documents a permis d'éclairer les conseillers et de répondre à certaines de leurs questions.

Toutefois l'examen du document de Routes de Guadeloupe offre au CCEE l'occasion d'attirer l'attention sur l'insuffisance qualitative du marquage et du balisage de nos routes et sur les conséquences de ces manques, en matière d'accidentologie.

Enfin, plus largement, le CCEE invite la Région à engager une étude sur les différents modes de transport pouvant être mis en œuvre dans l'archipel.

Le CCEE revient sur la nécessité de modifier drastiquement les modalités de déplacement, en s'orientant vers des techniques, des infrastructures et des véhicules innovants, sobres en énergie et moins impactants pour l'environnement.

### **Octroi d'une subvention à l'association Physique Outremer pour la réalisation de l'opération "EDSU 2020"**

Le CCEE prend acte de la décision d'accorder une subvention à l'association Physique outremer pour la tenue d'un colloque sur la matière sombre.

Il souhaiterait toutefois que la Région encourage également l'organisation de manifestations dédiées à des thématiques plus proches de nos préoccupations locales et régionales dans la Caraïbe – telles que la question du changement climatique.

Enfin, le CCEE souhaiterait que, d'une manière générale, des modalités dites de compensation carbone soient proposées et mises en œuvre, à l'occasion de rassemblements en Guadeloupe de congressistes provenant du reste du monde.

**Basse-Terre, le 15 janvier 2020**



**LA PRESIDENTE DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**